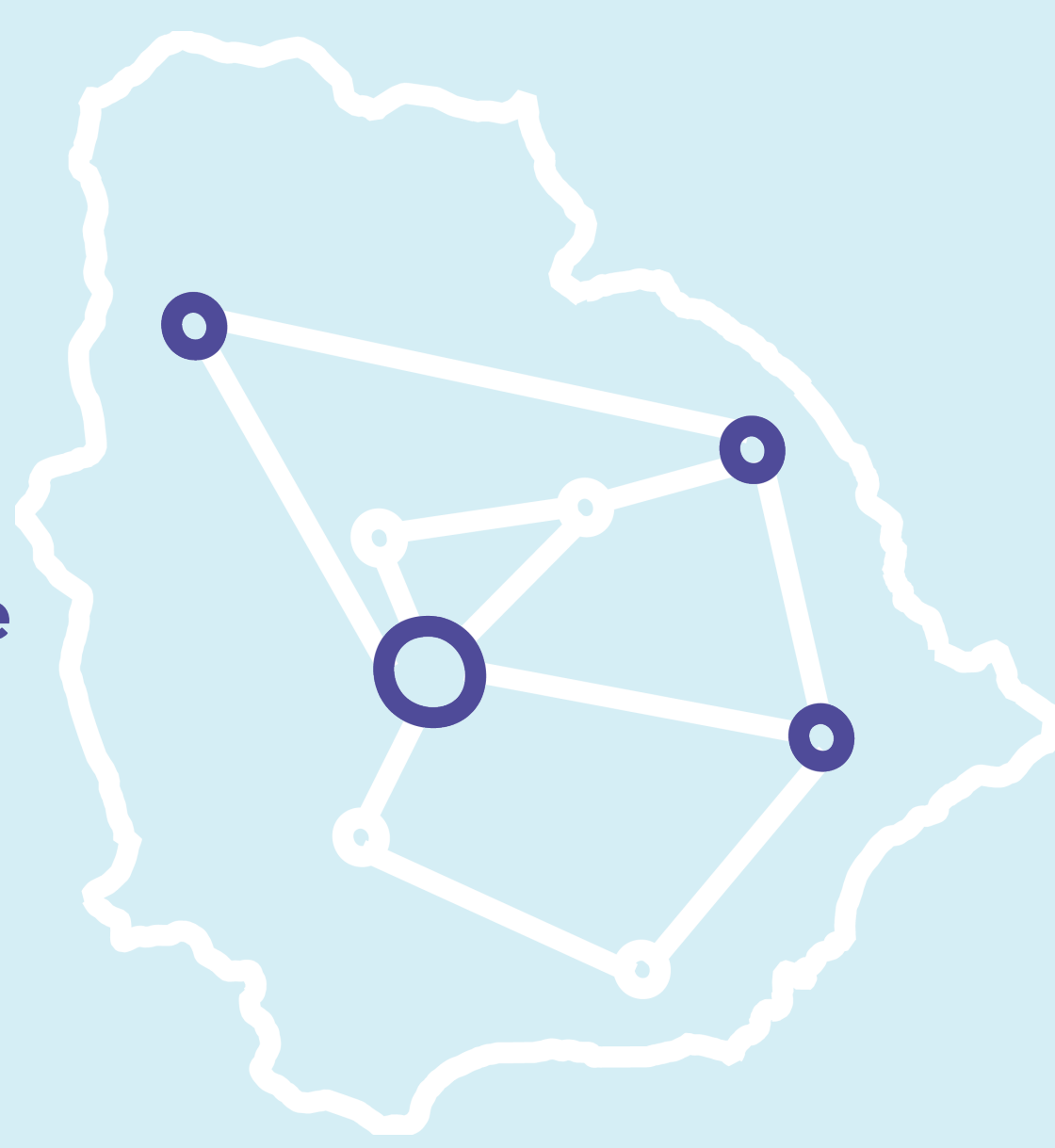


# Quels sont les rôles du PAS et du DOO ?

## Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est le **socle du SCoT**. Il **fixe la vision d'avenir du territoire et les grandes orientations** en matière d'habitat, mobilités, économie, environnement et cadre de vie. Sur la base du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent, il correspond au **projet politique du territoire à horizon 20 ans**.



Contrairement au Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le PAS **n'a pas de valeur réglementaire directe**, il donne un **cap stratégique aux documents du SCoT et assure une cohérence globale du développement territorial à long terme**. En ce sens, il joue un rôle fondamental de cohérence à l'échelle intercommunale, en assurant une articulation entre les politiques publiques sectorielles et en facilitant la mise en œuvre d'un développement équilibré du territoire.



## Le Document d'Orientation et d'objectifs – DOO

Le Document d'Orientation et d'Objectifs est le **fascicule des règles d'application du SCoT**. Il **traduit les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique** en 2 typologies : **les prescriptions** (au nombre de 145) et **les recommandations** (au nombre de 39).

### Prescriptions & Recommandations dans le DOO

**Les prescriptions (y compris cartographiques) sont opposables**, selon les thématiques qu'elles traitent, à certains documents d'urbanisme ou de planification (Plan Local d'Urbanisme, Plan local de l'Habitat, Plan de Déplacement Urbain...) et à certaines opérations foncières et d'aménagement (Zone d'Aménagement Concerté/Différé (ZAC/ZAD), lotissements de plus de 5000 m de surface de plancher), dans un rapport de compatibilité.

**Les recommandations sont des orientations proposées par le SCoT**, mais qui ne sont **juridiquement pas opposables**. Il s'agit de bonnes pratiques pour une meilleure mise en œuvre du projet.

# Les 3 axes du SCoT du Pays des Écrins

## AXE 1

Une solidarité territoriale affirmée pour une vie à l'année renforcée

## AXE 2

Une économie diversifiée s'inscrivant dans les transitions de demain en s'appuyant sur les forces et l'histoire du territoire

## AXE 3

Une transition environnementale engagée au bénéfice d'un cadre de vie de qualité

# Axe 1 Une solidarité territoriale affirmée pour une vie à l'année renforcée

Orientation 1

Une armature urbaine à affirmer autour de la vallée de la Durance

### Le SCoT et l'armature urbaine :

Le SCoT attribue à chaque strate de l'armature **un rôle spécifique pour assurer le bon fonctionnement du territoire**. Certains objectifs du SCoT sont déclinés dans le DOO selon les strates de l'armature et le rôle qui leur est attribué (production de logements neufs, densités minimales, etc.)

**Affirmer** le rôle de l'Argentière-La Bessée dans le fonctionnement du territoire communautaire en tant que ville centre.

**Consolider** les pôles d'appuis de la vallée de la Durance (La Roche de Rame et Saint-Martin-de-Queyrières) et de la haute vallée (Vallouise-Pelvoux).

**Assurer** un développement cohérent et maîtrisé des pôles à vocation touristique (Vallouise-Pelvoux et Puy-Saint-Vincent).

**Assurer** une vie à l'année dans les villages, essentiels à l'équilibre du territoire (Les Vigneaux, Champcella, Freissinières et Puy-Saint-Vincent).

### Une armature urbaine qui :

» **S'appuie sur le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** et renforce le rôle de la ville centre ;

» **Favorise le développement de la population permanente** dans la vallée de la Durance ;

» **Répond aux besoins de confortement des activités économiques** en fonction de spécificités de chaque territoire (tourisme sur Vallouise/Pelvoux, Puy-Saint-Vincent et Les Vigneaux, plus industrielles et artisanales sur les communes de la vallée de la Durance) ;

» **Permet d'organiser le territoire communautaire et communal** en définissant une armature favorable au développement des équipements, des services et des activités économiques à proximité des pôles d'habitations.

Orientation 2

Dynamiser la démographie du territoire en s'assurant d'une production de logement adaptée



Une dynamique démographique modérée de **0.20 %/an, soit sur 20 ans** un objectif de :



**270 habitants** supplémentaires



**800 logements**

**Développer** une offre en logements permanents répondant aux besoins démographiques en garantissant 570 logements.

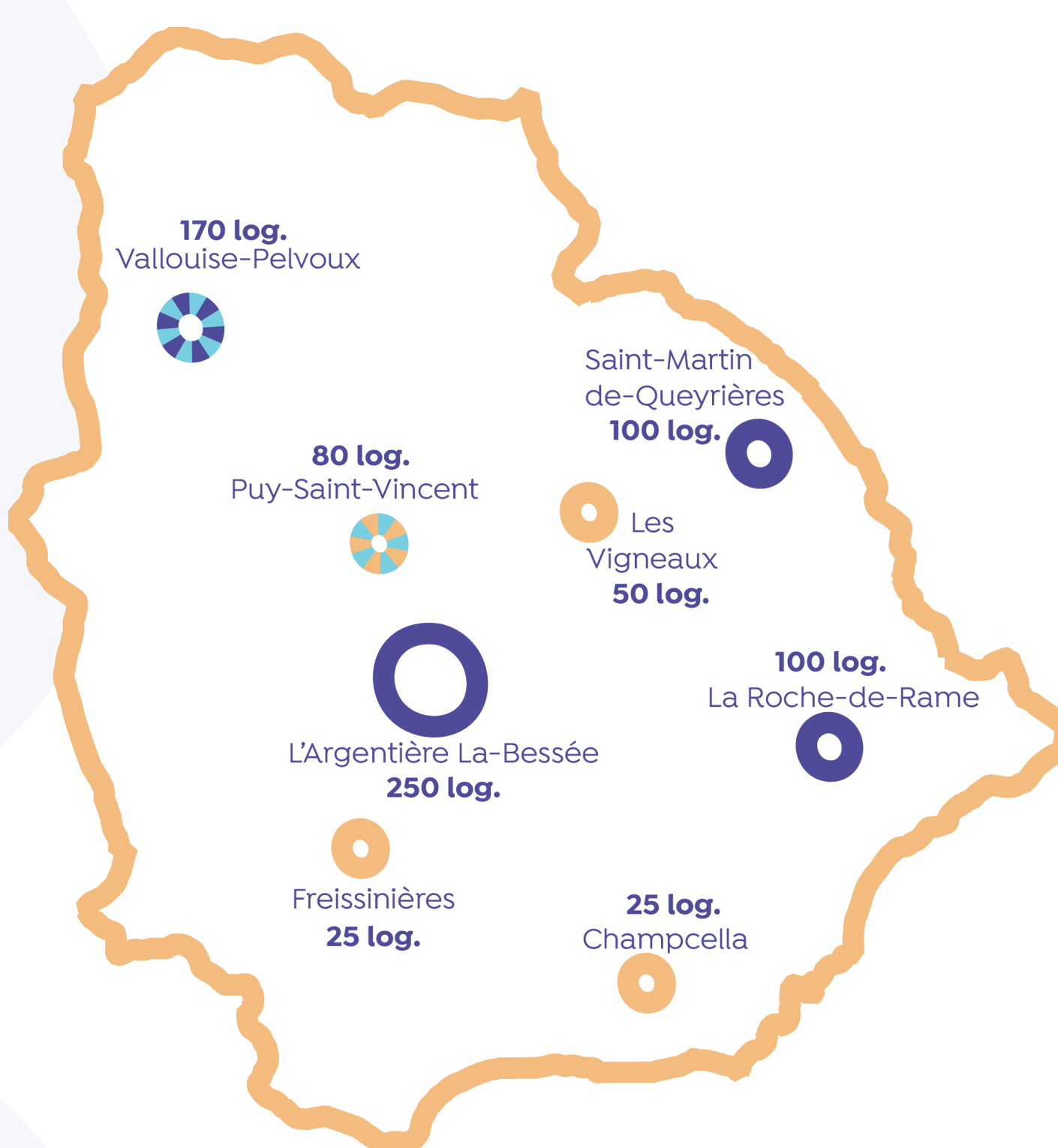
**Limiter** la création de résidences secondaires en diluant par 3 leur rythme de construction (au maximum 230 logements) en mobilisant les dispositions de la loi LE MEUR et la création de logements aidés (prescriptions 4 et 5).

**Diversifier** l'offre en logement pour assurer un parcours résidentiel à l'échelle du territoire communautaire.

**Répondre** aux besoins en logements pour les travailleurs saisonniers (un objectif de production de 40 logements).

**Mobiliser** en priorité les logements vacants dès lors que la commune comporte un taux supérieur à 5 % (prescription 6).

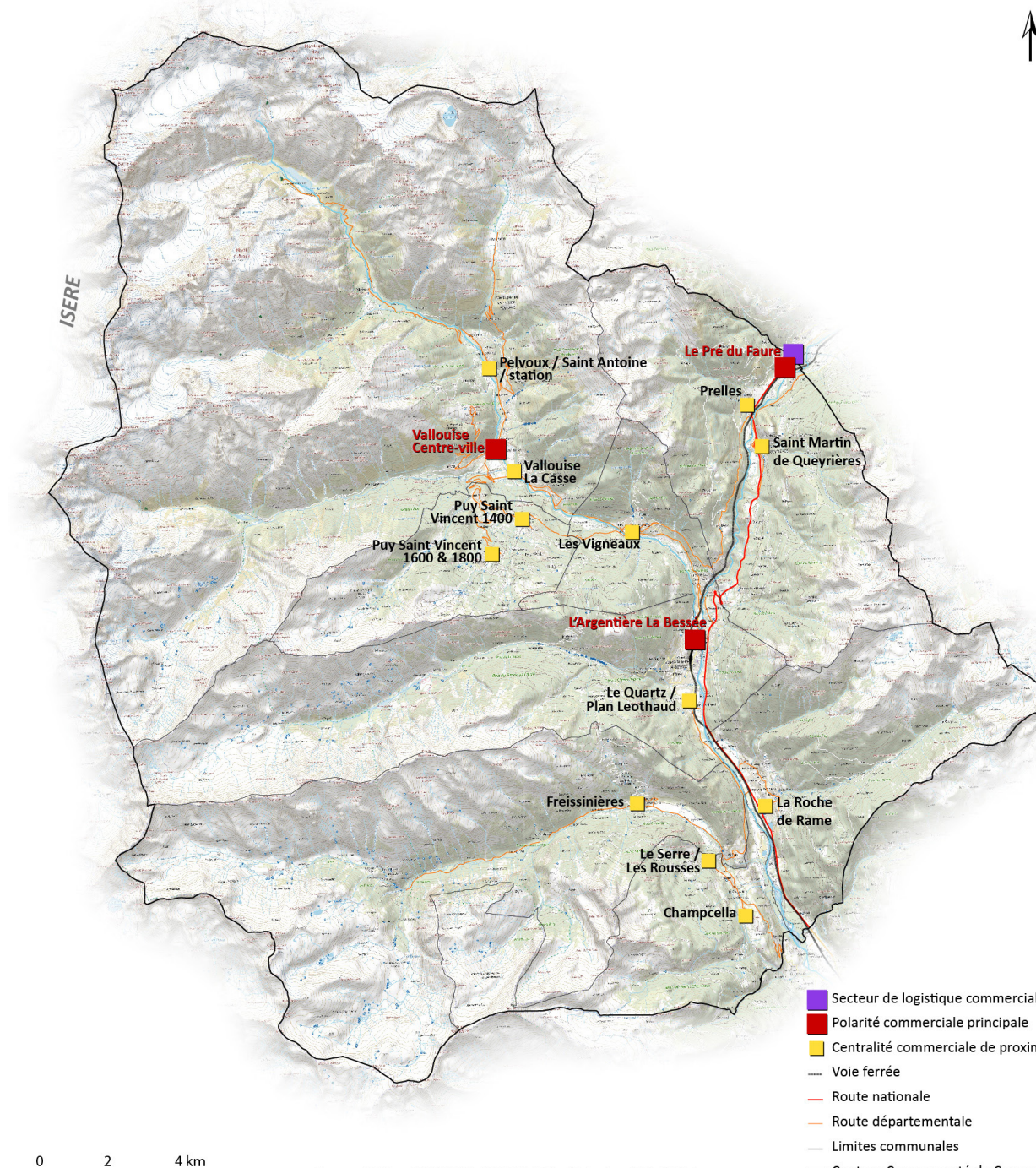
**Développer** une mixité d'offre à destination de tous les publics (actifs, seniors, saisonniers, etc.) et dans une logique de mixité sociale (prescriptions 7 à 11).



Objectifs de production de logements (permanents et secondaires confondus) selon l'armature urbaine du Pays des Écrins

Orientation 3

Consolider l'offre en équipements, services et commerces en cohérence avec l'armature urbaine, dans une recherche d'équilibre, de complémentarité et de solidarité entre les communes



**Consolider** l'offre en équipements et services publics : localiser préférentiellement les équipements publics au sein des centralités avec une accessibilité en transport en commun et modes de déplacements doux (prescription 12).

**Renforcer** l'offre en commerces de proximité et encadrer les commerces d'importances (prescriptions 15 à 22) : commerces de plus de 300m<sup>2</sup> autorisés uniquement dans le centre-ville de l'Argentière-La Bessée et dans la zone du Pré du Faure à Saint-Martin-de-Queyrières.

**Limiter** l'implantation d'équipements logistiques commerciaux à la zone du Pré du Faure.

Orientation 4

Améliorer le schéma des mobilités internes au territoire en cohérence avec les besoins de la population permanente et les objectifs de réduction de gaz à effet de serre

**Construire** un réseau de transport public pour tous (prescriptions 23 à 26) en **perennisant l'infrastructure ferroviaire**, en **organisant un Pôle d'Échanges Multimodal** autour de la gare de l'Argentière-La Bessée, en **fluidifiant le trafic sur la Route Nationale 94** et en **facilitant le développement des transports en commun**.

**Améliorer** les mobilités actives (prescriptions 27 à 29) en **permettant la réalisation de voies douces** en fond de vallée de la Durance et de la Gironde, en **facilitant l'usage du vélo** et en **renforçant le maillage en modes doux**, etc.

**Encourager** les mobilités alternatives (offre de parkings de covoiturage, aides financières, autopartage, etc. (prescription 30 et recommandation 8).

**Organiser** l'offre de stationnement (prescriptions 31 et 32) : en **dimensionnant ses besoins via une stratégie de mutualisation** et en **limitant l'usage de la voiture lors des séjours touristiques**.

**Recentrer** l'urbanisation autour des secteurs desservis en transports en commun intercommunaux (prescription 33).



Axe 2

Une économie diversifiée s'inscrivant dans les transitions de demain en s'appuyant sur les forces et l'histoire du territoire

Orientation

1

Renforcer le poids de l'économie industrielle et artisanale



**Instaurer** une armature économique équilibrée (prescription 34) dans le respect de l'armature urbaine.

**Optimiser et renouveler** l'usage du foncier (prescription 35 à 37) en priorisant les opérations de renouvellement urbain et de densification.

**Travailler** à l'intégration urbaine, architecturale, paysagère et environnementale des zones d'activités (prescriptions 38 à 40) (Orientations d'Aménagement et de Programmation imposées sur les zones d'activités identifiées par le SCoT).

**Pérenniser** la production de matériaux locaux pour la filière BTP du Grand Briançonnais pour répondre aux objectifs du Schéma Régional des Carrières (accès aux gisements, recyclage, etc) (prescriptions 41 et 42).

**Vocations et modalités de mise en œuvre des sites économiques :**

» 5 hectares affectés en fonciers économique, artisanal et industriel sur la période 2026/2035 pour répondre à la carence d'offre en foncier (2 ha à la Zone d'Activité (ZA) Villaret et 3 ha sur la ZA du Planet) ;

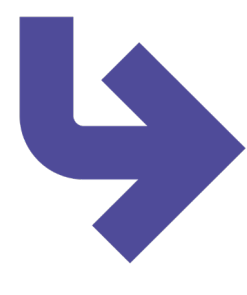
» Possibilité offerte aux communes non dotées de zones d'activités économiques de développer des zones de moins de 5000 m<sup>2</sup>, sous réserve de justifications ;

» Affectation de la «friche MGI» à la Roche-de-Rame comme un espace de renouvellement urbain à vocation industrielle (2036/2045).

Orientation

2

Diversifier l'économie touristique pour l'inscrire dans la transition écologique et climatique



**Poursuivre** la diversification des activités touristiques (prescriptions 45 à 49) en lien avec un allongement des saisons et travailler sur leurs complémentarités à l'échelle du Pays des Écrins (activités de pleine nature et de loisirs sportifs).

**Soutenir** l'activité ski en s'adaptant au changement climatique : respect des enjeux environnementaux y compris en termes de ressources en eaux, interdiction de l'extension des domaines de ski alpin.

**Garantir** le potentiel en lits marchands du territoire (prescriptions 50 à 54) : interdiction du changement de destination des hébergements marchands à l'Argentière-La Bessée, Vallouise-Pelloux et Puy-Saint-Vincent, réhabiliter 5000 lits froids et assurer leur commercialisation, interdiction de toute extension de l'urbanisation pour la création de lits touristiques (hors hébergements insolites et/ou plein air).

Orientation

3

Développer la filière agricole pour tendre vers une autonomie alimentaire territoriale en cohérence avec les caractéristiques géographiques du territoire



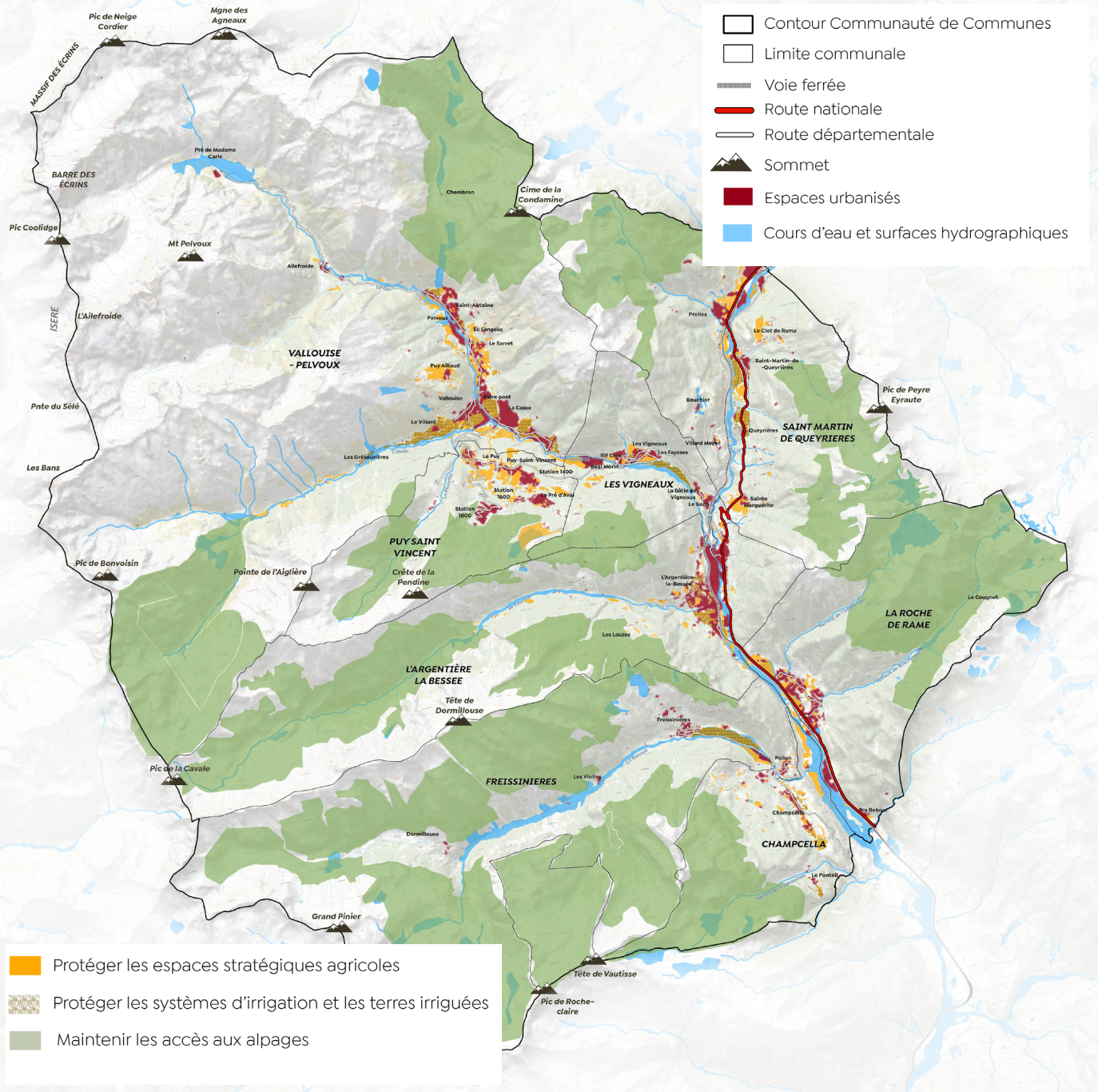
**Protéger** les zones agricoles les plus productives (prescriptions 56 à 58).

**Restaurer et développer** le réseau d'irrigation dans l'objectif d'améliorer la production agricole (prescriptions 59 à 60).

**Favoriser** l'installation de nouvelles exploitations en travaillant sur leur diversification (prescriptions 61 à 64).

**Perpétuer** le pastoralisme en équipant les différents vallons pour lutter contre la prédation (prescriptions 65 à 67).

**Favoriser** la valorisation des produits locaux en s'inscrivant dans le programme alimentaire territorial des Hautes-Alpes (prescription 68 et 29).



Axe 3

Une transition environnementale engagée au bénéfice d'un cadre de vie de qualité

Orientation

1

Protéger la biodiversité exceptionnelle du territoire



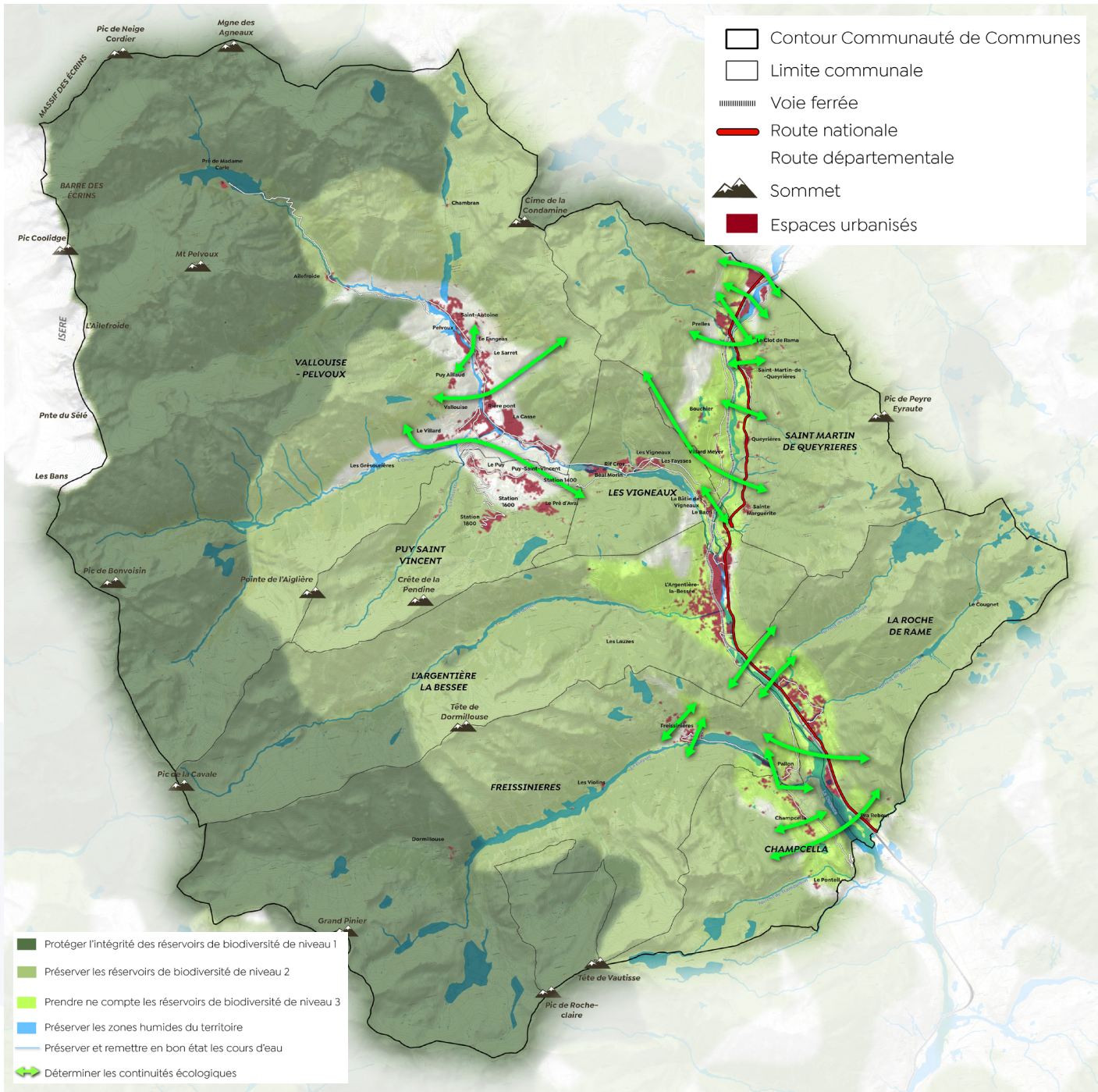
**Inscrire** les documents d'urbanisme locaux dans la démarche ERC (éviter, réduire, compenser).

**Préserver** les réservoirs de biodiversité (prescriptions 71 à 78) : réglementer les constructions et aménagements possibles à partir de 3 niveaux.

**Maintenir et restaurer** les continuités écologiques (prescriptions 79 et 80) : principe d'inconstructibilité sauf exceptions (liaisons douces, risques naturels, extension limitée des bâtiments existants).

**Faciliter** le maillage de la Trame Verte et Bleue (TVB) au sein des espaces urbanisés (prescription 81).

**Maintenir** une trame noire (zones d'obscurité empruntées par les espèces nocturnes) (prescription 82).



Orientation

2

Préserver et sécuriser la ressource en eau



**Sécuriser** la ressource en eau potable (prescriptions 83 à 85) : protéger les captages et les nappes alluviales, garantir la quantité en eau potable (bilan besoin / ressource par unité de distribution).

**Travailler** sur le partage et le stockage de la ressource dans une logique de solidarité amont / aval (prescription 86).

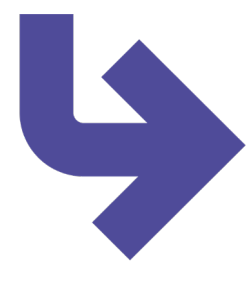
**Assurer** le traitement et la réutilisation des eaux usées (prescription 87) : urbanisation conditionnée à des capacités de traitements.

**Développer** des solutions alternatives pour la gestion des eaux pluviales (prescriptions 90 à 92).

Orientation

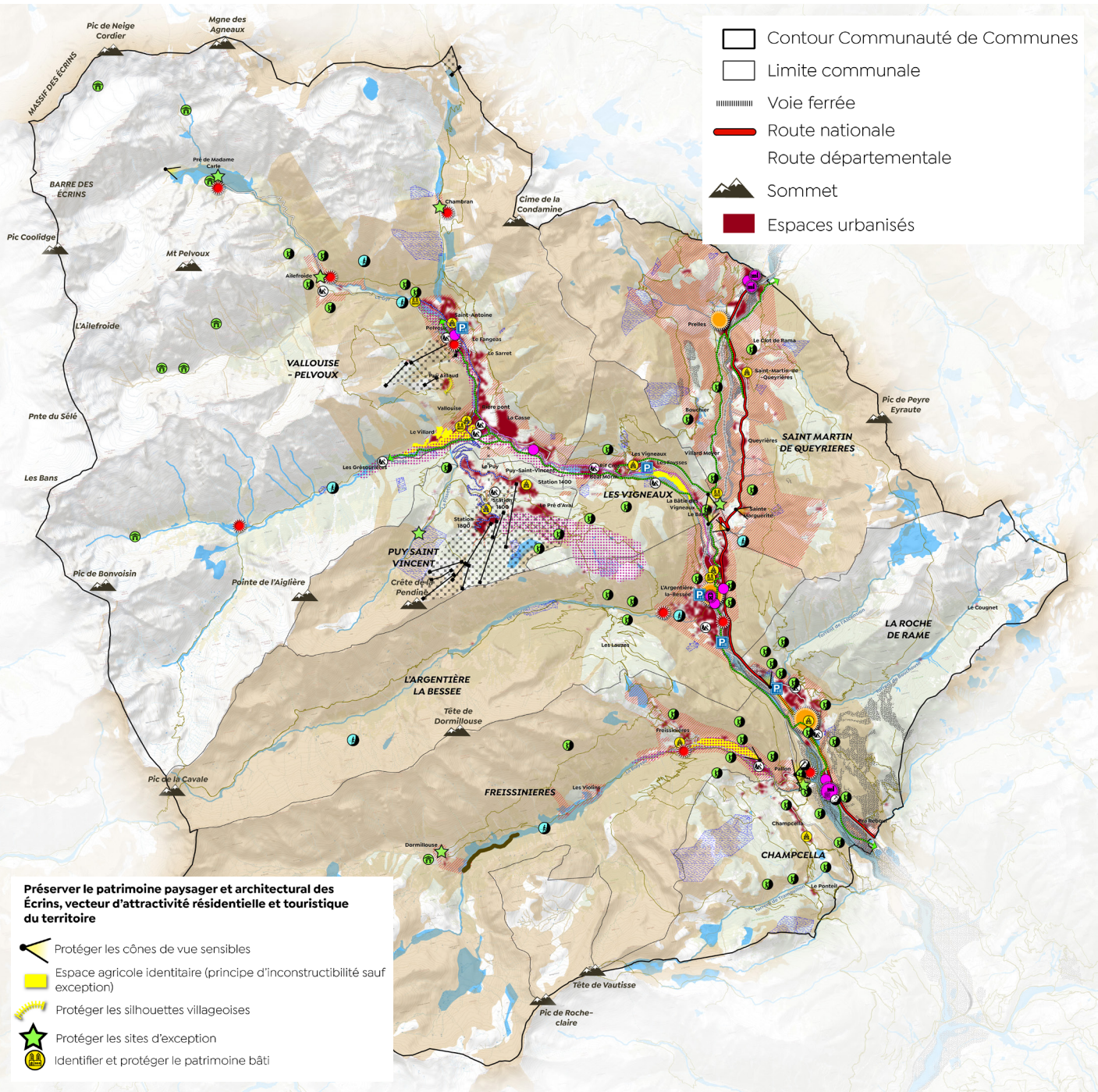
3

Préserver le patrimoine paysager et architectural des Écrins, vecteur d'attractivité résidentielle et touristique du territoire



**Préserver** le patrimoine paysager (prescriptions 91 à 100) : en garantissant l'intégration paysagère des projets ainsi que des bâtiments agricoles et des installations d'énergies renouvelables, en protégeant des cônes de vues, et en requalifiant les sites touristiques.

**Protéger et valoriser** les patrimoines remarquables (prescriptions 101 à 103) en identifiant et en protégeant le patrimoine bâti remarquable, en assurant la qualité architecturale des projets et en encadrant le changement de destination des bâtiments agricoles.



Orientation

4

Inscrire le territoire dans la trajectoire du « Zéro Artificialisation Nette » à l'horizon 2050 en cohérence avec les orientations du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Travailler** prioritairement sur des opérations de renouvellement urbain ou de densification (prescriptions 104 à 107) au sein des espaces urbanisés définis par le SCoT.

» Objectif de densités minimales imposées en extension urbaine en fonction de l'armature urbaine.

**Renaturer** environ 3,5 ha sur la période du SCoT

**Réduire** l'artificialisation des sols dans le respect des orientations du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur (22 ha hors renaturation) en fonction des destinations et du niveau d'armature.

| Site                 | Superficie | Artificialisation des sols pour le monde agricole | Artificialisation des sols pour le monde industriel | Artificialisation des sols pour le monde résidentiel | Artificialisation des sols pour le monde tertiaire |
|----------------------|------------|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Argentière-La Bessée | 109        | 0                                                 | 0                                                   | 0                                                    | 0                                                  |
| La Bessée            | 109        | 0                                                 | 0                                                   | 0                                                    | 0                                                  |
| La Bessée            | 109        | 0                                                 | 0                                                   | 0                                                    | 0                                                  |
| La Bessée            | 109        | 0                                                 | 0                                                   | 0                                                    | 0                                                  |
| La Bessée            | 109        | 0                                                 | 0                                                   | 0                                                    | 0                                                  |
| La Bessée            | 109        | 0                                                 | 0                                                   | 0                                                    | 0                                                  |
| La Bessée            | 109        | 0                                                 | 0                                                   | 0                                                    | 0                                                  |
| La Bessée            | 109        | 0                                                 | 0                                                   | 0                                                    | 0                                                  |
| La Bessée            | 109        | 0                                                 | 0                                                   | 0                                                    | 0                                                  |
| La Bessée            | 109        | 0                                                 | 0                                                   | 0                                                    | 0                                                  |

Répartition de la consommation d'espaces par destination et polarité - Période 2022/2045

Orientation

5

Améliorer la qualité de l'air en travaillant sur la rénovation énergétique et la production d'énergies renouvelables



**Renouer et réhabiliter** le parc de logements, d'équipements et d'activités pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (prescriptions 111 à 114) : diagnostic imposé aux documents d'urbanisme locaux, développer les projets exemplaires en matière de performance énergétique.

**Accélérer** le développement des énergies renouvelables (EnR) en exploitant les ressources du territoire et en cohérence avec les enjeux patrimoniaux du territoire (prescriptions 115 à 117) : implantation des EnR dans les zones à faibles enjeux environnementaux, intégration paysagère des dispositifs EnR).

Orientation

6

Développer une économie circulaire autour des matériaux et des déchets



**Assurer** le traitement des déchets (prescriptions 118 à 121).

**Réduire** la production de déchets (prescriptions 122 à 124).

Orientation

7

Travailler sur la résilience du territoire vis-à-vis du changement climatique et des aléas naturels ou industriels



**Protéger** les populations contre les risques naturels et industriels (prescriptions 125 à 131).

**Développer** des projets résilients protégeant les populations et les écosystèmes (prescriptions 132 et 133).

**Améliorer** la connaissance de la population sur les risques naturels en ayant une culture du risque (prescriptions 134 à 145).



**Vous souhaitez rester informés ?**

Des articles, rapports de présentation, comptes-rendus, etc. régulièrement publiés.  
Une exposition évolutive, exposée en mairies et à la Communauté de Communes.  
Et des réunions publiques.



**Vous souhaitez participer ?**

Des registres de concertation mis à disposition en mairies et à la Communauté de Communes.  
Une adresse mail dédiée à la population : [scot@cc-paysdesecrins.com](mailto:scot@cc-paysdesecrins.com)

**Document d'Orientation et d'Objectifs (version complète) disponible sur le site internet**

